

# PETR BRUCHE MOSSIG

## Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 9 Septembre 2020 -

### Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

### Nombre de membres votants :

51

⇒	<i>Nombre de membres présents :</i>	44
⇒	<i>Nombre de membres ayant donné procuration :</i>	7

L'an deux mille vingt, le Mercredi 9 Septembre à 18 heures 30, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

### MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG  
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM  
M. Jean-Claude ANDRE, Maire de DACHSTEIN  
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE  
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM  
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM  
M. Jean-Luc RUCH, Maire de DUTTLENHEIM  
Mme Farah MEDDAH, Conseillère Municipale de DUTTLENHEIM  
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE  
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG  
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM  
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM  
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM  
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG  
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH  
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH  
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL  
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM
- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche  
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE  
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE  
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE  
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE  
M. Nicolas BONEL, Maire de MULHBACH-SUR-BRUCHE  
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT  
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU  
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES  
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK  
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT  
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES

⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER  
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM  
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM  
M. Pierre Paul ENGER, Maire de HOHENGOEFT  
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM  
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM  
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM  
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM  
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT  
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM  
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN  
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL  
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE  
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

**MEMBRES REPRESENTES :**

M. Bernard RAULIN, ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER  
M. Bernard CLAUSS, ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH  
Madame Marianne WEHR, ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER  
M. Pierre THIELEN, ayant donné procuration à M. Laurent FURST  
M. Jean-Luc SCHICKELE, ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER  
M. Bülent TEMIZAS, ayant donné procuration à Mme Marielle HELLBOURG  
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, ayant donné procuration à M. Alain FERRY

**ASSISTAIENT EN OUTRE :**

M. Hervé MICLO, Dernières Nouvelles d'Alsace  
Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR  
M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCoT  
Mme Cécile GRUCKER, Chargée d'accueil du PETR et Tremplin Entreprises  
Mme Estelle PALFRAY, Secrétaire du PETR  
M. Patrick PETER, Directeur Tremplin Entreprises  
M. Albin DERIAT, Chargé du Programme Leader  
M. Jean SCHOEPFER, Conseiller Espace Info Energie  
M. Antoine MONTENON, Coordinateur de la démarche Climat Air Energie

**EXCUSES :**

Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON, Sous-Préfet de MOLSHEIM  
M. Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est  
M. Thierry HOEFFERLIN, Trésorier de MOLSHEIM  
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS  
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOUDAY  
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER  
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS  
M. Philippe SCHNITZLER, Conseiller Municipal de WASSELONNE

---

**OBJET : INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**

---

**N° 2020-56-PETR**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 23 Juillet 2019 portant transformation du Syndicat Mixte du Territoire Bruche-Mossig en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;
- VU** les Statuts dudit Syndicat ;

VU les délibérations :

- du 16 juillet 2020 du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble,
- du 30 Juillet 2020 du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig,
- du 15 juin 2020 du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche,

portant désignation de leurs délégués respectifs au sein du Comité Syndical du PETR Bruche Mossig ;

APRES que Monsieur Alain GRISE, le plus âgé des membres titulaires, ait procédé à l'appel nominal des délégués désignés conformément à l'article 6.2 des statuts du Syndicat ;

**se déclare**

installé comme suit :

- ✓ **Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, par délibération n°X72A/2020 du 16 juillet 2020 :**
  - François SCHNEIDER, Maire de Cosswiller,
  - Fabien BLAESS, Maire de Dangolsheim,
  - Nicolas WINLING, Maire de Dahlenheim,
  - Pierre Paul ENGER, Maire de Hohengoeft,
  - Patrick DECK, Maire de Kirchheim,
  - Daniel FISCHER, Maire de Marlenheim,
  - Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de Marlenheim,
  - François JEHL, Maire d'Odratzheim,
  - Sylvie THOLE, Maire de Scharrachbergheim Irmstett,
  - Gérard STROHMENGER, Maire de Traenheim,
  - Yves JUNG, Maire de Wangen,
  - Daniel ACKER, Maire de Wangenbourg Engenthal,
  - Michèle ESCHLIMANN, Maire de Wasselonne,
  - Philippe SCHNITZLER, Conseiller municipal de Wasselonne,
  - Pierre GEIST, Maire de Westhoffen.
- ✓ **Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, par délibération n°20-41 du 30 Juillet 2020 :**
  - Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'Altorf,
  - Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'Avolsheim,
  - Jean-Claude ANDRE, Maire de Dachstein,
  - Marie-Reine Fischer, Maire de Dinsheim-sur-Bruche,
  - Gilbert ROTH, Maire de Dorlisheim,
  - Bernard CLAUSS, Adjoint au Maire de Dorlisheim,
  - Julien HAEGY, Maire de Duppigheim,
  - Jean-Luc RUCH, Maire de Duttlenheim,
  - Farah MEDDAH, Conseillère Municipale de Duttlenheim,
  - Marianne WEHR, Maire d'Ergersheim,
  - Eric FRANCHET, Maire d'Ernolsheim-Bruche,
  - Pierre THIELEN, Maire de Gresswiller,
  - Guy ERNST, Maire d'Heiligenberg,
  - Laurent FURST, Maire de Molsheim,
  - Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de Molsheim,
  - Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de Molsheim,

- Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de Molsheim,
  - Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de Molsheim,
  - Jean-Luc SCHICKELE, Maire de Mutzig,
  - Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de Mutzig,
  - Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de Mutzig,
  - Marielle HELBOURG, Maire de Niederhaslach,
  - Jean BIEHLER, Maire d'Oberhaslach,
  - Guy SCHMITT, Maire de Soultz-les-Bains,
  - Alexandre GONCALVES, Maire de Still,
  - Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de Wolxheim.
- ✓ **Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, par délibération n° 067-2467000306-20200615-2020-C\_06-16-DE du 15 juin 2020 :**
- Alice MOREL, Maire de Bellefosse,
  - Marc DELLENBACH, Maire de Bourg-Bruche,
  - Emile FLUCK, Maire de Colroy la Roche,
  - Maurice GUIDAT, Maire de Fouday,
  - Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de La Broque
  - Jean-Louis BATT, Maire de Lutzelhouse,
  - Nicolas BONEL, Maire de Muhlbach sur Bruche,
  - André WOOCK, Maire de Natzwiller, -
  - Thierry SIEFFER, Maire de Ranrupt,
  - Marc SCHEER, Maire de Rothau,
  - Marc GIROLD, Maire de Russ,
  - Romain MANGENET, Maire de Saâles,
  - Laurent BERTRAND, Maire de Schirmeck,
  - Alain GRISE, Maire d'Urmatt,
  - Alain FERRY, Maire de Wisches.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – ELECTION PRESIDENT**

---

**N° 2020-57-PETR**

**LE COMITE SYNDICAL**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-2 et L 2122-7 et L 2122-8 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 23 Juillet 2019 portant transformation du Syndicat Mixte du Territoire Bruche-Mossig en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche Mossig ;
- VU** les statuts dudit PETR ;
- VU** sa délibération N° 2020-56 de ce jour portant installation du Comité Syndical dudit PETR ;

**Procède**

à l'élection du Président du PETR Bruche Mossig selon les modalités suivantes :

Monsieur **Alain GRISE**, le plus âgé des membres présents du Conseil, préside la séance d'élection du Président, conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L.5211-2 du même Code.

Le Conseil choisi pour secrétaire Madame Farah MEDDAH et désigne 2 assesseurs Messieurs Romain MANGENET et Maxime LAVIGNE.

Le Président de séance, après avoir donné lecture des articles L 5211-2 et L.2122-4- 1<sup>er</sup> alinéa, 7 L.2122-7, et L.2122-10 alinéas 1,3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L.5211-2 du même Code, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Président.

Après avoir recueilli les candidatures, chaque délégué, a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

### Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du Président, sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51
- Bulletins blancs ou nuls (à déduire) : 5
- Suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 26

**A obtenu :**

➡ **Monsieur Alain FERRY : 46 voix**

Monsieur Alain FERRY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CREATION POSTES VICE-PRESIDENTS**

---

**N° 2020-58-PETR**

### **LE COMITE SYNDICAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2, applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L.5211-2 du même Code, ainsi que les articles L.5211-10 et L.5211-12 ;

**VU** l'article 10 des statuts du PETR qui dispose en son alinéa 1, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Comité Syndical désigne en son sein le Bureau composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents, et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres ;

**SOUS LA PRESIDENCE** de Monsieur Alain FERRY, élu Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

la création de neuf postes de Vice-Présidents pour la durée du mandat.

-----  
**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**  
-----

N° 2020-59-PETR

**LE COMITE SYNDICAL**

- VU l'arrêté préfectoral du 23 Juillet 2019 portant transformation du Syndicat Mixte du Territoire Bruche Mossig en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche Mossig ;
- VU les statuts dudit PETR ;
- VU sa délibération N°2020-56-PETR de ce jour portant installation du Comité Syndical dudit PETR ;
- VU sa délibération N°2020-57-PETR de ce jour portant élection du Président du PETR Bruche Mossig ;
- VU sa délibération N°2020-58-PETR de ce jour décidant la création de 9 postes de Vice-Présidents pour la durée du mandat ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2, applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L.5211-2 du même Code, ainsi que les articles L.5211-10 et L.5211-12 ;

**SOUS LA PRESIDENCE** de Alain FERRY, Président ;

**Procède**

à l'élection des Vice-Présidents du PETR Bruche Mossig selon les modalités suivantes :

Après présentation par Alain FERRY des propositions suivantes :

Fonction	NOM
Président	Alain FERRY
1er VP	Daniel ACKER
2è VP	Marie-Reine FISCHER
3è VP	Jean Bernard PANNEKOECKE
4è VP	Michèle ESCHLIMANN
5è VP	Gilbert ROTH
6è VP	Alice MOREL
7è VP	Daniel FISCHER
8è VP	Jean-Luc RUCH
9è VP	Laurent FURST

**ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT**

Chaque délégué a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

**Premier tour de scrutin**

Les résultats du dépouillement pour l'élection du premier Vice-Président, sont les suivants :

*Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	51
*Bulletin blanc ou nul (à déduire)	:	5
*Suffrages exprimés	:	56
*Majorité absolue	:	26
*A obtenu :		

↵	Monsieur Daniel ACKER	:	45 voix
↵	Monsieur Gilbert ROTH	:	1 voix

Monsieur Daniel ACKER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

<b>ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT</b>
--

Chaque délégué, a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

**Premier tour de scrutin**

Les résultats du dépouillement pour l'élection du deuxième Vice-Président, sont les suivants :

✕Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	51
✕Bulletin blanc ou nul (à déduire)	:	11
✕Suffrages exprimés	:	40
✕Majorité absolue	:	26
✕A obtenu :		

↵	Madame Marie-Reine FISCHER	:	39 voix
↵	Monsieur Gilbert ROTH	:	1 voix

Madame Marie-Reine FISCHER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième Vice-Présidente et a été immédiatement installé.

<b>ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT</b>
---

Chaque délégué a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

**Premier tour de scrutin**

Les résultats du dépouillement pour l'élection du troisième Vice-Président, sont les suivants :

✕Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	51
✕Bulletin blanc ou nul (à déduire)	:	8
✕Suffrages exprimés	:	43
✕Majorité absolue	:	26
✕A obtenu :		

↵	Monsieur Jean Bernard PANNEKOECKE	:	43 voix
---	-----------------------------------	---	---------

Monsieur Jean Bernard PANNEKOECKE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Vice-Président.

<b>ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT</b>
---

Chaque délégué, a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

**Premier tour de scrutin**

Les résultats du dépouillement pour l'élection du quatrième Vice-Président, sont les suivants :

✕ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	51
✕ Bulletin blanc ou nul (à déduire)	:	10
✕ Suffrages exprimés	:	41
✕ Majorité absolue	:	26
✕ A obtenu :		
↳ Madame Michèle ESCHLIMANN	:	40 voix
↳ Monsieur Gilbert ROTH	:	1 voix

**Madame Michèle ESCHLIMANN** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée quatrième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

#### ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

#### Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du cinquième Vice-Président, sont les suivants :

✕ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	51
✕ Bulletins blancs ou nuls (à déduire)	:	3
✕ Suffrages exprimés	:	48
✕ Majorité absolue	:	26
✕ A obtenu :		
↳ Monsieur Gilbert ROTH	:	48 voix

**Monsieur Gilbert ROTH** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Chaque délégué a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

#### Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du sixième Vice-Président, sont les suivants :

✕ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	51
✕ Bulletin blanc ou nul (à déduire)	:	10
✕ Suffrages exprimés	:	41
✕ Majorité absolue	:	26
✕ A obtenu :		
↳ Madame Alice MOREL	:	41 voix

**Madame Alice MOREL** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée sixième Vice-Présidente.

#### ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Chaque délégué a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

#### Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du septième Vice-Président, sont les suivants :



✕Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	51
✕Bulletin blanc ou nul (à déduire)	:	11
✕Suffrages exprimés	:	40
✕Majorité absolue	:	26
✕A obtenu :		
↳ Monsieur Daniel Fischer	:	40 voix

Monsieur Daniel Fischer ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième Vice-Président.

#### ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

Chaque délégué a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

#### Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du huitième Vice-Président, sont les suivants :

✕Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	51
✕Bulletin blanc ou nul (à déduire)	:	7
✕Suffrages exprimés	:	44
✕Majorité absolue	:	26
✕A obtenu :		
↳ Monsieur Jean-Luc RUCH	:	44 voix

Monsieur Jean-Luc RUCH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième Vice-Président.

#### ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Chaque délégué a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

#### Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du neuvième Vice-Président, sont les suivants :

✕Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	51
✕Bulletin blanc ou nul (à déduire)	:	17
✕Suffrages exprimés	:	34
✕Majorité absolue	:	26
✕A obtenu :		
↳ Monsieur Laurent FURST	:	31 voix
↳ Monsieur Gilbert ROTH	:	3 voix

Monsieur Laurent FURST ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé neuvième Vice-Président.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – COMPOSITION DU BUREAU**

---

N° 2020-60-PETR

#### LE COMITE SYNDICAL

VU l'arrêté préfectoral du 23 Juillet 2019 portant transformation du Syndicat Mixte du Territoire Bruche Mossig en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche Mossig ;

VU les statuts dudit PETR ;

VU l'alinéa 1 de l'article 10 des statuts dudit PETR disposant que « *Le Comité Syndical désigne en son sein le BUREAU, composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres* » ;

VU sa délibération N°2020-58-PETR de ce jour décidant la création de 9 postes de Vice-Présidents pour la durée du mandat ;

VU sa délibération N°2020-59-PETR de ce jour portant élection des Vice-Présidents ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Alain FERRY, Président ;

SUR PROPOSITION du Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité  
procède

à la composition du Bureau du PETR comme suit :

Titulaires	Suppléant
Alain FERRY	Marc SCHEER
Daniel ACKER	Pierre GEIST
Marie-Reine FISCHER	Julien HAEGY
Jean Bernard PANNEKOECKE	Jean-Louis BATT
Michèle ESCHLIMANN	Sylvie THOLE
Gilbert ROTH	Jean-Luc SCHICKELE
Alice MOREL	Laurent BERTRAND
Daniel FISCHER	François SCHNEIDER
Jean-Luc RUCH	Marielle HELLBOURG
Laurent FURST	Guy SCHMITT
François JEHL	Romain MANGENET

-----  
**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**  
-----

N° 2020-61-PETR

#### LE COMITE SYNDICAL

VU les articles L.1414-1 et L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 1411-5 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que la commission est composée **par l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés** ou son représentant, Président, et par **cinq membres de l'assemblée délibérante** élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDERANT que, suite au renouvellement général du Comité Syndical, il incombe à l'organe délibérant de procéder à la composition de cette instance en conformité avec les textes susvisés ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
procède**

à la constitution de la **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES** dans les conditions suivantes :

1.

Titulaires	Suppléants
Alain FERRY	Guy ERNST
Jean-Luc RUCH	Farah MEDDAH
Patrick DECK	Sylvie THOLE
Pierre BURTIN	Eric FRANCHET
Gilbert ROTH	Nicolas BONEL
Guy SCHMITT	Daniel ACKER

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT**

---

N° 2020-62-PETR

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assouplir et d'accélérer le fonctionnement administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et de décharger le Comité Syndical des décisions de gestion courantes ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

**1) DE DELEGUER** au Président les attributions suivantes :

- *Prendre, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres relatifs aux travaux, études, fournitures et services comprenant également les marchés de maîtrise d'œuvre dont le montant est inférieur à 4 000 € HT et qui peuvent être passés selon la procédure des marchés adaptés prévue à l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique.  
Cette délégation s'étend, en outre, aux décisions portant sur les avenants aux marchés et accords-cadres susvisés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
- *Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses ou de mise à disposition de biens meubles et immeubles ainsi que des conventions d'occupation précaires ou temporaires, à titre gracieux ou onéreux, et ce, pour une durée n'excédant pas 12 ans ;*
- *Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnisations de sinistre s'y rapportant ;*
- *Fixer les rémunérations du personnel ;*

- *Régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*
  - *Décider du recrutement de personnel temporaire (remplacement ponctuel) ou saisonnier dans la limite des crédits inscrits au budget ;*
  - *Intenter au nom du PETR, les actions en justice ou de défendre le PETR dans les actions intentées contre lui, quelle que soit la juridiction saisie et quel que soit le degré d'instance, cette délégation intégrant notamment les constitutions de parties civiles ;*
  - *Fixer, en tant que de besoin, les lieux des réunions du Pôle d'Equilibre Territorial Rural Bruche Mossig, qu'il s'agisse notamment du Comité Syndical, du Bureau, de la conférence des Maires, du Conseil de Développement ou des Commissions.*
- 2) **D'AUTORISER** le Président à accorder une délégation de fonctions à chaque Vice-président dans le domaine concerné.
- 3) **DE RAPPELER** les obligations au Président tendant à l'information systématique du Comité Syndical de toute décision prise en vertu des pouvoirs de délégation.

-----  
**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATION DE POUVOIR AU BUREAU**  
 -----

**N° 2020-63-PETR**

### **LE COMITE SYNDICAL**

**VU** les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assouplir et d'accélérer le fonctionnement administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et de décharger le Comité Syndical des décisions de gestion courantes ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

- 1) **DE DELEGUER** au Bureau les attributions suivantes :
- De prendre, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres relatifs aux travaux, études, fournitures et services comprenant également les marchés de maîtrise d'œuvre dont le montant est inférieur à 193 000 € HT et qui peuvent être passés selon la procédure des marchés adaptés prévue à L. 2123-1 du Code de la Commande Publique.  
 Cette délégation s'étend en outre aux décisions portant sur les avenants aux marchés et accords-cadres susvisés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - De souscrire des ouvertures de crédit de trésorerie, dans la limite d'un montant maximum de 150 000 € pour une durée de 12 mois ;

- D'émettre des avis relatifs aux sollicitations à l'occasion de divers documents, plans ou schémas qui ne relèvent pas nécessairement du seul Code de l'Urbanisme mais qui peuvent concerner des thématiques intéressant le SCoT ;
- En application des articles L. 142-4 et L.142-5 du Code de l'Urbanisme, de se prononcer sur les éventuelles demandes de dérogation aux interdictions d'ouverture à l'urbanisme et d'autorisations d'exploitation commerciale pour les communes où un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable ;
- D'émettre les avis relatifs aux D.U.P., déclarations de projets, révisions et révisions allégées ainsi que modifications des documents d'urbanisme ;
- D'émettre les avis relatifs aux opérations foncières et aux opérations d'aménagement mentionnées à l'article R.122-5 du Code de l'Urbanisme, à savoir :
  - Les zones d'aménagement différé et les périmètres provisoires de zones d'aménagement différé ;
  - Les zones d'aménagement concerté ;
  - Les lotissements, les remembrements réalisés par des associations foncières urbaines et les constructions soumises à autorisations, lorsque ces opérations ou constructions portent sur une surface hors œuvre nette de plus de 5 000 mètres carrés ;
  - La constitution, par des collectivités et établissements publics, de réserves foncières de plus de cinq hectares d'un seul tenant.

2) **DE RAPPELER** les obligations du Bureau aux Vice-Présidents tendant à l'information systématique du Comité Syndical de toute décision prise en vertu des pouvoirs de délégation.

-----  
**OBJET : FINANCES – AVANCE DE TRANSFERT**  
 -----

N° 2020-64-PETR

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** le chèque de cent mille euros (100 000€) établi par les liquidateurs de l'association du Pays Bruche Mossig Piémont au bénéfice du PETR ;

**CONSIDERANT** que les comptes de l'association du Pays Bruche Mossig Piémont arrêtés au 31/12/2019 par le cabinet d'expertise comptable Pierre MARX et associés fait apparaître des disponibilités à hauteur de 294 362€ ;

**CONSIDERANT** que le PETR Bruche Mossig est le reprenneur du personnel de l'association du Pays Bruche Mossig Piémont et a été désigné comme bénéficiaire du boni à venir ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
 décide**

**D'ACCEPTER** cette avance de 100 000€ inscrite au budget 2020 du PETR (Chap 77- Produits exceptionnels)

\*\*\*\*\*